

Table des matières

1

La fiscalité judiciaire..... 7

Anne DEMOULIN

juge au tribunal de 1^{re} instance de Liège

Introduction 8

SECTION 1

Le droit de condamnation 9

A. *Champ d'application* 9

1. Les décisions visées 9

2. Les exclusions 12

B. *Règles de perception* 12

1. La base imposable 12

2. Les règles particulières des articles 144 et 145 du Code des droits d'enregistrement 13

3. Le taux 15

C. *Enregistrement gratuit et exemptions* 15

1. L'enregistrement gratuit 15

2. Les exemptions 16

D. *Les personnes tenues de procéder à l'enregistrement et les débiteurs du droit* .. 16

SECTION 2

Le droit de titre 17

A. *Notions préliminaires* 17

B. *Conditions d'application de l'article 146, alinéa 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement* 18

1. Faire titre 18

2. Une convention qui n'a pas subi l'impôt 20

C. *Le jugement faisant titre d'une convention qu'il résout ou annule (art. 146, alinéa 2, C. enreg.)* 20

D. *L'absence de perception sur la rétrocession (article 147 C. enreg.)* 23

E. *Les débiteurs du droit* 23

SECTION 3	
Les mesures prises pour assurer le recouvrement de l'impôt	24
SECTION 4	
La restitution du droit	24
A. <i>Les conditions de la restitution</i>	24
B. <i>Les modalités de la restitution</i>	27
C. <i>La procédure</i>	28
Conclusion	29

2

La prévision du coût de la justice. L'information préalable. Les barèmes et les tarifs

1. Le point de vue de l'avocat

Jean CRUYPLANTS, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles

Introduction	33
A. <i>Le coût de la justice</i>	33
B. <i>Le financement de l'accès à la justice</i>	34
C. <i>La protection juridique</i>	36
D. <i>La répétibilité</i>	38

SECTION 1

Prévision du coût de la justice : le budget du justiciable	40
A. <i>L'introduction de la procédure</i>	40
B. <i>Les frais et honoraires de l'avocat</i>	40
C. <i>La prise en charge par un tiers</i>	40
D. <i>Les recours</i>	41
E. <i>Les chances de succès</i>	41
F. <i>L'enjeu et les aléas d'exécution</i>	41
G. <i>Les éléments du risque</i>	42

SECTION 2

Prévision du coût des honoraires d'avocats	42
A. <i>Le principe</i>	42
B. <i>La recommandation du barreau de Bruxelles du 10 février 2004 en matière de prévisibilité, d'information et de contractualisation des honoraires</i>	43

SECTION 3	
Information préalable : une réforme accomplie et acceptée	46
A. <i>Le règlement du barreau de Bruxelles du 10 février 2004</i> <i>relatif à l'information à fournir par l'avocat à ses clients</i> <i>en matière d'honoraires, de frais et de débours</i>	46
B. <i>Le règlement de l'O.B.F.G. du 27 novembre 2004</i> <i>relatif à l'information à fournir par l'avocat à ses clients</i> <i>en matière d'honoraires, de frais et de débours</i>	49
SECTION 4	
Barèmes et tarifs : un passé révolu	50
A. <i>La situation jusqu'à l'abrogation des barèmes en 1996</i>	50
B. <i>La situation actuelle</i>	52
Conclusion	54
2. Le point de vue de l'huissier de justice	57
Étienne LEROY, huissier de Justice, collaborateur scientifique à l'U.L.B.	
Préambule	57
Introduction	57
SECTION 1	
État des lieux : les émoluments, frais et débours des huissiers de justice	61
A. <i>Tarifcation des tâches judiciaires :</i> <i>principes de non-discrimination et de légalité</i>	61
B. <i>Contrôle de la juste application du tarif</i>	66
C. <i>Typologie et modalités de la tarification légale</i>	67
1. Les droits gradués	68
2. Les droits proportionnels	69
3. Les vacations	69
4. Les droits fixes	69
D. <i>Le poids de la fiscalité indirecte</i>	71
E. <i>Confrontation du principe de légalité et du droit de la concurrence</i>	72
1. Principes	72
2. Application à la situation des huissiers de justice	75
a) <i>Les fonctions publiques et judiciaires</i>	75
b) <i>Les tâches professionnelles non publiques et non monopolistiques</i>	79
3. Conclusion	80
F. <i>Recouvrement amiable de dettes et tarif</i>	81

SECTION 2	
L'information préalable du justiciable	91
SECTION 3	
Pour une tarification appropriée : entre prévisibilité et efficacité ...	94
Le mot de conclusion	101
3. Le point de vue de l'expert dans le cadre de la loi du 15 mai 2007	109
Eddy E. FELIX, <i>expert-comptable et conseil fiscal, conseil agréé</i> Région wallonne, <i>membre du Collège national des experts judiciaires</i>	
Introduction	109
Historique récent	111
SECTION 1	
La nouvelle loi du 15 mai 2007	114
A. <i>Ce que l'expert attend de la nouvelle loi</i>	114
B. <i>Lignes de force de la nouvelle loi pour l'expert</i>	115
C. <i>Éléments pour établir la prévision du coût de l'expertise du point de vue de l'expert</i>	118
SECTION 2	
Le rôle du juge actif du point de vue de l'expert	118
A. <i>La décision qui ordonne l'expertise</i>	119
B. <i>La réunion d'installation</i>	120
1. Les lieux, jour et heure de travaux ultérieurs de l'expert	123
2. La nécessité pour l'expert de faire appel ou non à des conseillers techniques	123
3. L'adaptation éventuelle de la mission	123
4. L'estimation du coût global de l'expertise ou, à tout le moins, le mode de calcul	123
5. Le délai dans lequel les parties pourront faire valoir leurs observations à l'égard de l'avis provisoire	124
6. Le délai pour le dépôt du rapport final	124
C. <i>La saisine permanente du juge</i>	127
SECTION 3	
La collaboration des parties	129
A. <i>Remise d'un dossier inventorié des pièces pertinentes</i>	129
1. Les documents pertinents	130
2. Dossiers incomplets ou mal classés	130

3. Retard ou défaut de communication des dossiers	130
B. <i>Le délai dans lequel les parties pourront faire valoir les observations à l'égard de l'avis provisoire de l'expert</i>	131
1. Observations reçues dans les délais	132
2. Observations reçues tardivement	132
C. <i>Accord sur le montant des honoraires et des frais réclamés par les experts</i> ..	133
SECTION 4	
Le temps de la sédimentation	134
A. <i>Les travaux préliminaires de l'expert</i>	134
1. Travaux en présence des parties, réunions éventuellement sur les lieux litigieux	135
2. Travaux faits au cabinet de l'expert	135
SECTION 5	
Les rapports de l'expert	136
A. <i>Rapport des réunions qu'il organise</i>	137
B. <i>Rapport semestriel</i>	137
C. <i>Constatations et avis provisoire, premier rapport</i>	138
D. <i>Le rapport final</i>	140
1. La présence des parties lors des travaux, leurs déclarations verbales et réquisitions	142
2. Les réquisitions	142
3. Le relevé des documents et des notes remis par les parties aux experts	142
4. Il ne peut les reproduire que dans la mesure où cela est nécessaire à la discussion	142
E. <i>La minute du rapport, les documents et notes des parties</i>	144
1. La minute du rapport	144
2. Documents et notes des parties	144
SECTION 6	
Provisions, honoraires	145
A. <i>Détermination de la provision</i>	145
1. Le montant de la provision	145
2. Obligation de consigner au greffe	146
3. La partie raisonnable de la provision pouvant être libérée au profit de l'expert	147
4. Provision insuffisante et libération pour couvrir une partie raisonnable des travaux réalisés	147
5. Absence de consignation dans le délai imparti	148
B. <i>Établissement des frais et honoraires</i>	148

SECTION 7	
La taxation	149
SECTION 8	
Barèmes et tarifs	150
A. <i>La modération des honoraires</i>	151
B. <i>Barèmes et tarifs</i>	151
Conclusions	152

3

Les garanties de paiement et de solvabilité de la demande..... 155

1. Aide juridique et assistance judiciaire 157

Stéphane BOONEN et Catherine LECHANTEUR, *avocats*

SECTION 1	
Aide juridique et assistance judiciaire	157
A. <i>Introduction</i>	157
B. <i>Cadre légal et réglementaire</i>	159
1. Textes légaux	159
2. La loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique	159
a) <i>L'aide juridique de première ligne</i>	160
1° Organisation	160
2° Prestations organisées au titre de l'aide juridique de première ligne	161
3° Subside	161
b) <i>L'aide juridique de deuxième ligne</i>	162
1° Organisation	162
2° Prestations organisées au titre de l'aide juridique de deuxième ligne	163
3° Conditions d'accès	163
4° Conditions de fond	164
5° La demande	165
6° Décisions prises par le bureau d'aide juridique	166
7° Recours	168
8° Indemnisation des avocats	169
9° Prise en charge des frais de fonctionnement des bureaux d'aide juridique	169
3. L'assistance judiciaire	170
SECTION 2	
Du pouvoir normatif des ordres en matière d'aide juridique	175
A. <i>De l'autonomie à l'appréciation limitée</i>	175

B. <i>L'arrêté royal du 18 décembre 2003, son application et son interprétation par les Ordres</i>	176
C. <i>Le pouvoir normatif en action</i>	178
1. Calcul du revenu du bénéficiaire	178
a) <i>Déduction forfaitaire pour personne à charge</i>	178
b) <i>Endettement exceptionnel</i>	180
c) <i>Contributions alimentaires</i>	181
d) <i>Pièces justificatives</i>	182
2. Autres exemples du pouvoir d'interprétation	183
D. <i>L'influence de l'organisation interne des Ordres sur l'accès à la justice ou le pouvoir normatif indirect</i>	184
E. <i>Un pouvoir normatif exercé par voie de recommandations générales</i>	185
1. Stabilité	186
2. Opposabilité	186
3. Publicité	187
Conclusion	188
2. L'assurance protection juridique. Instrument d'accès au droit	189
Jean-Luc FLAGOTHIER, <i>avocat</i>	
Introduction	189
SECTION 1	
L'arrêté royal du 15 janvier 2007 dit « arrêté Onkelinx »	190
A. <i>Le contexte historique</i>	190
1. L'avant projet de loi sur le contrat d'assurance de protection juridique de mai 2002	190
2. L'accord gouvernemental au début de la législature 2003-2007	191
3. Le rapport de l'O.B.F.G. du 15 juillet 2004	191
4. L'assurance protection juridique : deuxième pilier de l'accès à la justice	192
5. La note de politique générale de la Ministre de la Justice du 31 octobre 2006	193
B. <i>L'objectif et la portée de l'arrêté royal</i>	194
C. <i>Les conditions minimales</i>	194
1. Les matières à couvrir et, pour chacune d'elles, le plafond de garantie minimum ainsi que le délai d'attente maximum	195
a) <i>La garantie doit couvrir au minimum</i>	195
b) <i>En ce qui concerne toujours les matières assurées, le contrat peut exclure de la garantie les litiges suivants</i>	196
2. L'étendue territoriale	197

3. La franchise, le minimum litigieux, l'enjeu du litige	197
D. <i>L'évaluation</i>	197
E. <i>Les réactions des différents acteurs</i>	198
1. Les compagnies d'assurances	198
2. Les barreaux	198
SECTION 2	
Les perspectives d'avenir	200
3. Le contrat d'assurance de protection juridique.	
Questions choisies	205
Catherine PARIS, <i>chargée de cours à l'U.Lg.</i>	
SECTION 1	
La couverture du risque. Quelques cas d'exclusion ou de limite de garantie	205
A. <i>Risque d'antériorité</i>	205
B. <i>Litige entre deux assurés</i>	208
C. <i>Changement de conseil, aux frais de l'assureur ?</i>	209
SECTION 2	
Le sinistre	211
A. <i>Multiplicité des garanties</i>	212
B. <i>Déclaration du sinistre</i>	212
1. Nécessité de faire valoir ses droits	213
2. Sinistre et fait dommageable	214
3. Conclusions	216
SECTION 3	
La loi du 21 avril 2007 relative à la répétibilité des honoraires et frais de l'avocat et l'assurance protection juridique	217
A. <i>Introduction</i>	217
B. <i>L'assureur protection juridique couvre la partie victorieuse</i>	218
1. Fondement du recours de l'assureur	218
a) <i>Le caractère indemnitaire de l'assurance</i>	218
b) <i>Le libellé restrictif de l'article 41 de la loi de 1992</i>	219
c) <i>Les clauses habituelles des contrats d'assurance</i>	220
2. L'étendue du recours	222
3. Les honoraires du conseil technique	223
C. <i>L'assureur protection juridique couvre la partie qui succombe</i>	225
1. Aperçu des clauses habituelles des contrats	225

2. Condamnation de l'assuré à supporter les frais du conseil technique de l'adversaire	227
3. Conclusion	227
4. La répétibilité des frais et honoraires d'avocat	229
Jacques VAN COMPERNOLLE, <i>professeur ordinaire émérite de l'U.C.L.</i>	
François GLANSDORFF, <i>avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles</i>	
Introduction	229
SECTION 1	
Exposé général	231
A. <i>Le principe de l'indemnité de procédure</i>	231
B. <i>Le montant de l'indemnité de procédure</i>	234
1. Les affaires évaluables en argent	235
2. Les affaires non évaluables en argent	237
3. Les affaires relevant de la sécurité sociale	238
C. <i>Le pouvoir d'appréciation du juge</i>	239
1. La capacité financière de la partie succombante	240
2. La complexité de l'affaire	241
3. Les indemnités contractuelles convenues pour la partie qui obtient gain de cause	242
4. Le caractère manifestement déraisonnable de la situation	243
D. <i>Les situations et procédures particulières</i>	244
E. <i>L'aide juridique de deuxième ligne</i>	247
1. Le justiciable B.A.J. gagne le procès	248
2. Le justiciable B.A.J. perd le procès	248
F. <i>Les voies de recours contre la décision sur la répétibilité</i>	249
G. <i>Entrée en vigueur — Droit transitoire</i>	250
SECTION 2	
Quelques interrogations	252
A. <i>La répétibilité en matière répressive</i>	252
B. <i>Le lien avec la loi du 2 août 2002 concernant le retard de paiement dans les transactions commerciales</i>	253
C. <i>La répétibilité des frais et honoraires des conseils techniques</i>	255
D. <i>Le sort des affaires en cours</i>	256

